



Informations sur les conditions d'emprunt du mobilier communal destiné aux particuliers

La commune d'Apprieu met à disposition gratuitement du mobilier :
100 chaises et 25 tables.

NB : Les tables sont composées de plateaux et de traverses en métal pour les piètements.

Conditions d'emprunt du matériel :

Justifier de sa résidence sur la Commune avec la présentation d'un justificatif (facture edf, télécom, ...).

Modalités d'emprunt du matériel :

- 1- Se rapprocher de la Commune **un mois avant votre événement** afin de connaître les disponibilités du matériel. Contacter le service vie associative et culturelle par mail à l'adresse suivante : vieassociativeetculturelle@apprieu.fr N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées téléphoniques.
- 2- Si le matériel est disponible à la date choisie, le service vous transmettra une fiche de demande de matériel à remplir. Celle-ci est aussi disponible sur le site de la Commune en téléchargement : <https://www.apprieu.fr/mes-demarches/vie-citoyenne/>.
- 3- Retourner à l'accueil de la mairie d'Apprieu la fiche dûment remplie ainsi qu'un chèque de caution de 76 euros, libellé à l'ordre du Trésor Public.
- 4- Dès réception de la fiche et du chèque de caution, le service fixera avec vous un rendez-vous pour récupérer le matériel sur le créneau suivant : **le vendredi en fin d'après-midi à partir de 16h00**, veille de votre événement. Attention, veuillez noter que le retour du matériel se fait uniquement le lundi, à partir de 8h45. Le matériel devra être rendu nettoyé.

Le rendez-vous est prévu devant l'espace PAUL CROCE, au complexe sportif du Mollard. Possibilité de garer son véhicule devant le bâtiment pour le chargement et le déchargement.

***Le chèque de caution sera restitué après réception du retour du matériel.
Veuillez à ne pas stocker le matériel dehors.***